

Un chèque pour favoriser l'accès aux soins dentaires

Votation du 30 novembre L'initiative socialiste veut limiter le renoncement aux prestations de santé avec un chèque de 300 fr. La droite a lancé un contre-projet.

Aurélié Toninato

Face aux augmentations des primes maladie, des loyers et du coût de la vie, la santé est devenue une variable d'ajustement pour de nombreux ménages. Les dents, en particulier, en font les frais. Pour favoriser l'accès aux soins dentaires, une initiative socialiste veut instaurer un chèque de 300 francs pour les bénéficiaires de subsides d'assurance maladie ne recevant aucune autre aide pour leurs soins dentaires.

5,1% des Suisses se privent de soins nécessaires

Le comité unitaire en faveur de ce texte, composé des partis de gauche, a exposé ce mercredi ses arguments, alors que les Genevois trancheront entre cette proposition et son contre-projet le 30 novembre.

Près de 5,1% des Suisses se privent de prestations de santé nécessaires pour des raisons

financières et quelque 26% renoncent à des soins. L'exclusion des dents de l'assurance maladie de base fait que la facture revient à la charge du patient. De quoi entraîner un risque de renoncements et de complications médicales lourdes, soutient le comité unitaire.

300'000 personnes seraient concernées par ce chèque

Pour rompre ce «cercle vicieux» et offrir un accès équitable aux prestations de santé, l'initiative «Pour des soins dentaires accessibles à toute la population» prévoit donc un chèque annuel de 300 francs. «Cela ne couvrira pas les soins importants, comme les implants, mais cela permet de faciliter le dépistage, c'est un premier pas», soutient Louise Trottet (Verte).

Quelque 130'000 personnes seraient concernées par ce chèque, ce qui coûterait entre 40 et 45 millions de francs par an au Canton. Alors que le dé-



IMAGO/Political-Moments

Vingt-six pour cent des Suisses renoncent à des soins pour des questions financières.

ficit 2026 prévu par l'État pourrait atteindre 740 millions, où trouver ce financement? La taxe au sucre pourrait être une piste, avance la Verte. L'an passé, lorsqu'il planchait sur un contre-projet à l'initiative, le Conseil d'État avait d'ailleurs songé à un impôt sur la vente des boissons sucrées pour financer la prévention

bucco-dentaire. Mais il y a finalement renoncé.

Projet «arrosoir» versus contre-projet «alibi»

L'initiative prévoit également la création d'un poste de médecin-dentiste cantonal. Sophie Demaurex (PS) balaie toute redondance avec la fonction du médecin cantonal. «Les dents, c'est une branche particulière, hors LAMal. Il pourra gérer un programme de prévention spécifique, mieux coordonner la profession et surveiller les tarifs pratiqués.»

Opposée à ce qu'elle qualifie de projet «arrosoir vis-à-vis de ceux qui reçoivent déjà des aides», la droite a présenté un contre-projet qui vise à renforcer les moyens et la coordination entre les départements concernés. Un texte qualifié d'«alibi» par le comité unitaire, «qui se contente de formaliser ce qui se fait déjà, sans apporter un franc de plus à la prévention».